

## VILLE DE CARCASSONNE

N° 25054

### DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### CESSION D'UN HORODATEUR

\*\*\*\*\*

Dans le cadre du renouvellement du parc des horodateurs, il est proposé de mettre en vente l'horodateur situé Place François Mitterrand.

Cet horodateur a été acheté à la Société IEM EUROPA en 2023 (n° immobilisation 23-0513).

L'imputation budgétaire du produit de cette vente est 77 – 775 – 020 au Budget Principal.

Considérant la proposition de la Ville de Narbonne pour un montant total de 2.000 euros.

J'ai donc décidé de vendre cet horodateur à la Ville de Narbonne pour un montant de 2.000 €.

Carcassonne, le 3 avril 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
011-211100698-20250403-24106-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025  
Publication : 15/04/2025

Le Maire,  
Gérard LARRAT